

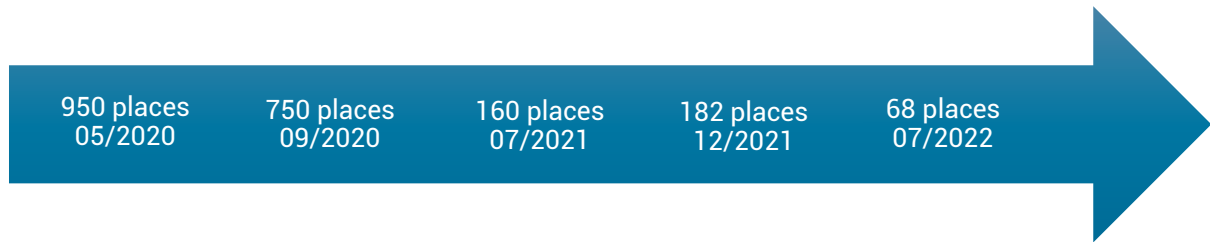
bruss'help.brussels 

Évaluation des projets sociaux en hôtels

Synthèse

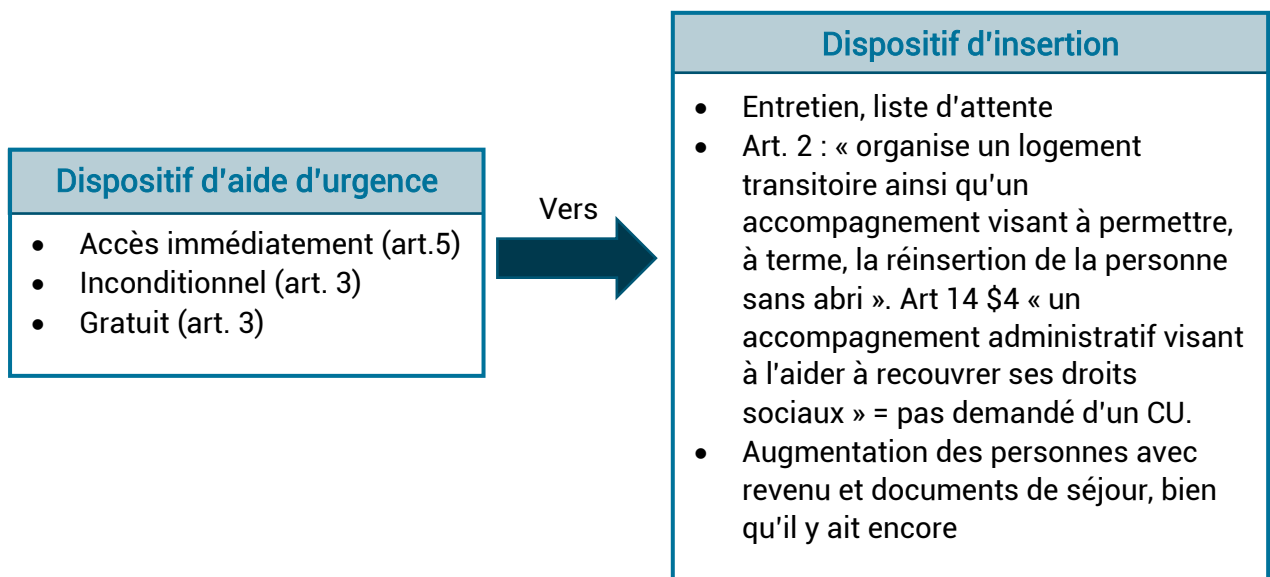
2nde Période 07/21
04/22

1. Chronologie



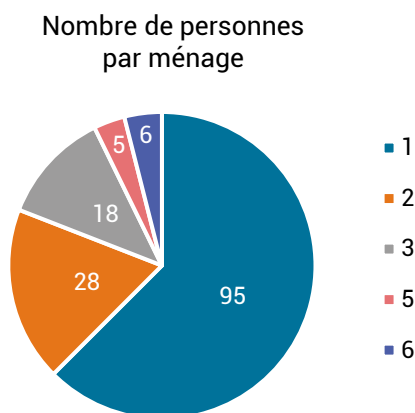
2. Evolution

! Chaque projet est différent !



3. Profil des personnes hébergées

Période : février – avril 2022



→ Projets déjà existants, nouveaux projets, projets en phasing out. Public cible différent par projet
N = 158

- Haute demande pour les personnes seules et sans titre de séjour.
- 21,52% des hébergés n'avait pas de titre de séjour à l'entrée.
- Voir l'analyse nuancée du rapport p. 11 concernant les vulnérabilités, l'analyse met en avant la complexité du travail social.

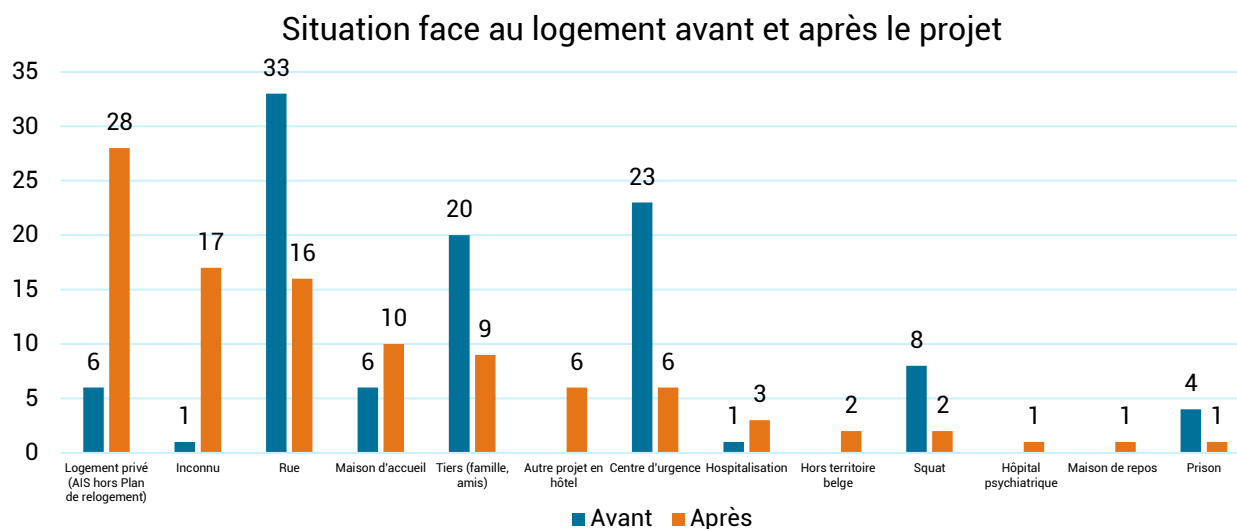
4. Analyse quantitative

Période : février – avril 2022

→ Projets déjà existants, nouveaux projets, projets en phasing out. Public cible différent par projet.

A. Situation face au logement

N° de personnes sorties : 102



Attention : les 6 personnes en logement privé avant l'entrée en projet en hôtel étaient expulsées. Deux projets arrêtés et un projet en phasing out.

Remarques :

- Personne n'a été hébergé dans un logement public (SISP hors Plan de Relogement, SLRB, logement du CPAS).
Explication : long temps d'attente.

- Personne n'a été hébergé dans un logement du Plan de Relogement.
Explication : Pour les projets déjà existants (78 places): places déjà occupées, partenaires sociaux avec leur propre système d'attribution. Pour les nouveaux projets (50 places): logements en cours de rénovation. 60% des logements seront répartis entre les 3 centres d'urgence et les projets en hôtels.

Situation face au logement après le projet					
Catégorie	1	2	3	4	Total
Centre d'Urgence	1	4	1		6
Hôpital psychiatrique			1		1
Hospitalisation		2	1		3
Inconnu	4	9		4	17
L'étranger				2	2
Logement privé (AIS hors Plan de Relogement, autre)	18	8	1	1	28
Maison d'Accueil		8	1	1	10
Maison de repos/MRS		1			1
Prison		1			1
Réorienté vers autre projet en hôtel	5			1	6
Rue		11	1	4	16
Squat		1		1	2
Tiers (famille, amis)	2	5		2	9
Total général	31	49	6	16	102

Remarques :

- La plupart des solutions en logements privés sont trouvées pour les personnes disposant d'un titre de séjour, et en particulier pour les personnes sans vulnérabilités additionnelles.
- Les personnes de catégorie 3 et 4, en plus de ne pas disposer d'un titre de séjour, cumulent souvent plusieurs vulnérabilités.
- Si on compare les personnes sans titre de séjour (de catégorie 3 et 4) avec les personnes de catégorie 2, on remarque que le manque d'accès aux droits est un point de blocage pour obtenir un hébergement dans un logement privé ou une maison d'accueil par exemple.

B. Durée moyenne de séjour

- Pour les **personnes** qui ont trouvé des **solutions** considérées comme **pérenne** : **4 mois et 25 jours**.
- Remarque : correspond aux 28 personnes sorties vers un logement privé, la personne sortie vers un maison de repos et la personne sortie vers un hôpital psychiatrique. Donc 18 personnes de catégorie 1, et 9 personnes de catégorie 2.
- Pour **toutes les personnes hébergées** pendant la période de référence (158 personnes) : **4 mois et 22 jours**. Attention : la plupart des projets ont commencé fin 2021.
- Pour les **2 projets déjà existants avant fin 2021** : **9 mois et 2,5 jours et 6 mois et 10 jours**.

C. Ouverture des droits

1. Statut de séjour et assistance juridique

Personnes de catégorie 3 avec un séjour en hôtel d'au moins 6 mois :

- Pour 2 personnes sur 6, le statut de séjour a progressé.
- 4 personnes sur 6 ont obtenu de l'assistance juridique (1 inconnu, 1 déjà assisté).

Personnes catégorie 4 avec un séjour en hôtel d'au moins 6 mois :

- Pour 2 personnes sur 12, le statut de séjour a progressé (8 inconnus, 2 séjours irréguliers).
- 9 personnes sur 12 ont obtenu de l'assistance juridique (1 inconnu, 2 aide juridique pas obtenu).

D. Couverture médicale

Couverture médicale	Avant entrée	À la sortie
Mutuelle	56	65
AMU	18	19
Autre	1	1
Néant	23	11
Inconnu	4	6
TOTAL (nombre des personnes sorties)	102	102

Sur 23 personnes sans couverture médicale à l'entrée :

- 11 ont obtenu une mutuelle et 3 une AMU
- 2 personnes ont une situation post-hébergement inconnue
- 7 personnes ont une situation qui est restée inchangée à la sortie.

Pour les autres groupes de personne, la situation est restée inchangée, à l'exception de 2 personnes avec une mutuelle et de 2 personnes avec une AMU à l'entrée qui n'en bénéficiait plus à la sortie du projet.

D. Revenu

Sur les 77 personnes à partir de 18 ans qui sont sorties, et dont les données sont disponibles.

Type de revenu	Avant entrée	A la sortie (N = 77)			
		Personnes sans revenu qui l'ont obtenu	Ont perdu leur revenu*	Ont changé de revenu	Situation inchangé
RIS	31	9		4	28
Chômage	8	2		1	4
Travail officiel	4				2
Pension de retraite/GRAPA	4	1			3
Allocation pour des personnes handicapées	2				1
Mutuelle	1			1	1
Autre	5			1	2
Sans revenu	22		7		10
TOTAL	77	12	7	7	51

* Situation à l'entrée : autre type de revenu (3 personnes), chômage (2 personnes), allocation pour des personnes handicapées (1 personne), RIS (1 personne).

E. Adresse

Sur les 101 personnes sorties des projets en hôtels, 46 personnes avaient une **adresse** de référence à l'entrée, 25 avaient une adresse, 30 n'avaient pas d'adresse et pour 1 personne la situation était inconnu.

Pour 84 personnes la situation est restée la même à la sortie. 4 personnes avec une adresse à l'entrée avaient une adresse de référence à la sortie, et à l'inverse : 8 personnes avec une adresse de référence à l'entrée avaient une adresse réelle à la sortie. Des personnes sans adresse à l'entrée, 5 ont obtenu une adresse, et 6 une adresse de référence.

5. Quelques points forts

- Banc d'essai de l'innovation.
- Suivi psychosocial intensif au rythme du résident.
- Meilleur accompagnement possible pour les personnes de catégorie 3 et 4, grâce à un suivi intensif et à un séjour plus long ne se limitant pas à quelques jours.
- Facilite la réouverture des droits en cas de projet d'une commune ou d'un CPAS, et si le CPAS est compétent.

6. Recommandations principales

1. Plus de valorisation du travail effectué autre que et/ou avant la mise en logement.
2. Des périodes de projet plus longues que 5-6 mois permettraient d'atteindre encore mieux les objectifs.
3. Réfléchir sur la procédure d'orientation et renforcer l'accompagnement des projets en hôtels.
4. Besoin de plus d'endroits d'hébergement avec un accompagnement pour des personnes sans-abri et mal-logés.
5. Revoir la nécessité d'augmenter le budget pour l'accompagnement social.
6. Implémenter les leçons apprises via les projets en hôtels dans l'ensemble du secteur, au niveau de :
 - La contribution financière des hébergés
 - L'accueil des personnes très décrochées et/ou sans titre de séjour et/ou avec animal et/ou sortant de la prison et/ou seules
 - La synergie entre les différents dispositifs
7. Avoir le temps pour passer le relais à la sortie du projet si désiré.
8. Avoir une personne de liaison entre les prisons et le secteur de l'aide aux personnes sans-abri.
9. Apporter une solution aux détenus acquittés et immédiatement libérés qui n'ont pas d'endroit où dormir.
Ex. : subventionner des places bloquées pour eux.